



## SNIPF NEWS N° 8

### **EDITO :**

L'année nouvelle est bien lancée, il ne faut pas relâcher nos efforts, c'est pourquoi nous initiations, dans ce numéro, des actions qui se dérouleront sur l'année.

Un petit rappel, le nouveau numéro de la revue IP est paru, le suivant est en préparation. Si vous voulez que d'autres numéros suivent, il ne faut surtout pas relâcher vos efforts et continuer à nous faire parvenir vos articles ainsi que vos contacts entreprises pour nous permettre de continuer à faire de la prospection..

Pierre Sitko  
Secrétaire général

### **Recrutement de nouveaux certifiés :**

Comme cela a été fait avec quelques IUT, grâce à la collaboration de certaines SRIPF, nous souhaitons poursuivre cette action visant à recruter de nouveaux membres par l'intérêt que les nouveaux certifiés ne manqueront pas de porter à notre association.

Si vous êtes en contact avec des écoles professionnelles ou IUT, faites connaître l'existence de la SNIPF et procurez-vous (lorsqu'ils existent) les annuaires des associations d'anciens, ou tout simplement les coordonnées des responsables de cette association ou de la cellule emploi.

Dans le cas où un annuaire est disponible, un mailing sera envoyé par l'organisme certificateur et vous serez informé des retours.

Dans le cas où l'annuaire n'existe pas, ce qui est le cas de beaucoup d'écoles et IUT, outre la plaquette, nous avons la possibilité de mettre une affiche au format A3, ou bien de travailler avec la cellule emploi qui peut être aussi un moyen de promouvoir le CCIP.

Vous pouvez aussi laisser quelques exemplaires de notre revue IP (si vous êtes en rupture de stock, Marseille peut vous approvisionner...)

Et n'oubliez pas non plus les contacts possibles avec l'AFPA et tous les centres de formation qui dépendent des chambres des métiers.

Merci de prendre contact avec Gabriel Carrié (secrétaire de la certification)

### **Recueil des bonnes pratiques :**

Nous avons décidé de constituer un recueil des bonnes pratiques dans les SRIPF. Pour ceci, nous avons besoin de collecter les informations et outils que vous utilisez afin de les « mutualiser » sous forme d'une « bible » qui complètera le livret qui existe avec les différentes procédures en cours à la SNIPF.

Nous vous remercions donc, de ressortir les documents tels que lettre de félicitation aux certifiés, appel de cotisation, convocation à une AG, relance de cotisation ... mais aussi tout ce qui caractérise votre mode de fonctionnement et qui donne satisfactions dans votre région, dont vous êtes fiers et que vous apprécierez de partager par un transfert de savoir-faire.

La démarche retenue est la suivante :

- la première étape consistera en la collecte des documents et informations jusqu'à fin juin, (lors du prochain CA, vous pouvez apporter ces informations sur papier mais autant que possible sur un CD gravé à l'attention de Roger DUC. N'hésitez pas à transmettre ces documents au secrétariat administratif par mail).
- La deuxième étape servira à la compilation des « best of » des SRIPF et diffusion puis mise à jour pour la fin d'année

Merci de votre aide.

## Action auprès des cabinets de recrutements :

Nous déplorons tous à juste titre que le CCIP n'est pas reconnu. C'est pourquoi nous avons décidé de mener une action au plan national auprès des cabinets de recrutement.

Merci de lister ceux qui sont les plus représentatifs de votre région. Attention, tous ne sont pas adhérents du Syntec, et les annuaires sont souvent pleins d'adresses périmées. Ciblez les plus importants dans vos régions, ceux qui recrutent des ingénieurs.

Communiquez la liste à Pierre Sitko, un mailing de présentation de ce qu'est le CCIP, de

ce qu'est un IPF est en préparation. Vous pourrez ensuite prendre le relais auprès de ces entreprises pour développer si besoin les arguments et établir des relations régulières.

## Un IPF écrit-vein :

Après son « Gamin de Gracac » (encore disponible) Henri Vial nous livre ici, dans de courts récits, une autre facette de sa jeunesse où résonnaient les mots terribles de privations, occupation et restrictions.

Les témoignages que l'auteur a recueillis auprès de Michel AULAGNIER et Camille PRADDET, personnalités faisant autorité en la matière, renforcent le côté historique de ces chroniques.

Un ouvrage sans prétention littéraire mais un écrit avec le cœur et emprunt de sincérité.

Si ce recueil vous intéresse, vous pouvez le commander auprès de l'auteur aux coordonnées suivantes :

Henri Vial  
24, Boulevard Alexandre de Fraiss  
42100 SAINT ETIENNE

06 89 88 47 68

## Le certificat de qualification professionnelle :

Pour faire suite aux délibéra-

tions du conseil d'administration, l'association délivrera à tous IPF ne pouvant plus se faire renouveler pour raison de retraite, en remplacement du CCIP, un Certificat de Qualification Professionnelle.

Pour pouvoir bénéficier de cette mesure, il faut remplir les conditions suivantes :

- être adhérent de la SNIPF en tant que IPF certifié,
- être adhérent de la SNIPF après la fin de validité du CCIP,
- Ne pas avoir eu d'interruption de versement de cotisations pendant la durée de la qualité d'ingénieur professionnel certifié.

La demande est à effectuer auprès du secrétariat de l'association par l'intermédiaire de votre association régionale.